



**AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

LA LETTRE

du syndicat CFDT-MAE

N° 279, juillet-août 2017

Edito...

Chères et chers camarades,

Ce début d'été 2017 a été riche, voire mouvementé, pour les militant-e-s de notre syndicat :

- la CFDT-MAE était représentée par deux militantes au **15^{ème} congrès de l'Union confédérale des cadres CFDT à Saint-Malo**, du 14 au 16 juin (page 6) ;

- six de nos militants ont participé, du 26 au 30 juin, au **13^{ème} congrès de notre fédération CFDT-Interco à Brest** (p. 7) ;

- au même moment, le **Comité technique ministériel** a été réuni les 28 et 29 juin à l'hôtel du Ministre. Une dizaine de nos représentants et experts ont débattu, entre autres, des tableaux de vocation à l'étranger pour les secrétaires des affaires étrangères et les secrétaires de chancellerie et de la mise en œuvre du télétravail au MAE. La *Lettre du Syndicat CFDT-MAE (LDS)* datée de septembre reviendra en détail sur ce moment important du dialogue social formel ;

- les 3 et 4 juillet, la CFDT était représentée aux **Journées du réseau consulaire** et a prêté une attention particulière aux mutations du travail d'officier d'état-civil consulaire et aux risques de suppressions d'emploi qui seraient gagées sur des avancées technologiques non encore effectives (p. 3) ;

- le travail de terrain et les contacts du syndicat avec ses adhérents et ses militants se sont poursuivis avec des **formations à Paris et à Nantes sur le dialogue social dans les postes** (p. 4) et avec l'expérimentation à Nantes d'un « **coaching – Transparence** » pour nos adhérents primo-partants (p. 5).



Comme chaque année à cette période le dialogue social est mis en sourdine jusqu'à la rentrée et notre syndicat prépare un renouvellement partiel de ses permanents :

- Yves Courant, permanent à Nantes depuis 2015, sera affecté à Athènes. Qu'il soit remercié ici d'avoir accepté la lourde charge de président de l'Association des œuvres sociales (ADOS) ;

- Franck Laval, permanent à Nantes depuis 2013, rejoindra Libreville. Un grand merci à lui aussi pour le travail de fond sur les conditions de l'expatriation et sur le réseau consulaire et pour ses talents de communicant (refonte de

la LDS et présence sur les réseaux sociaux) ;

- quant à moi, je quitterai la permanence parisienne du syndicat après trois années consacrées aux élections professionnelles, à la syndicalisation et aux questions relatives au temps de travail, pour rejoindre la fédération CFDT-Interco.

Amitiés syndicales et bonne lecture.

Thierry DUBOC

Rédacteurs :

Stéphane BASSE
Anne COLOMB
Denise DARIOSECQ
Thierry DUBOC
Franck LAVAL
Rodolphe PAULIN

Conception :

Lionel GARDILLE

CFDT-MAE :

- 57, bd des Invalides,
75700 Paris.
01 53 69 37 00

- 11, rue de la Maison
Blanche, 44036
Nantes cedex 01
02 51 77 20 61

Site internet :

www.cfdt-mae.fr

Facebook :

[www.facebook.com/
cfdt.mae](http://www.facebook.com/cfdt.mae)

Twitter : @CFDT-MAE



Issn 2259-6453

Accès des recrutés locaux aux concours internes: la CFDT-MAE propose une nouvelle piste

Ouverture des concours internes aux collègues recrutés locaux : la CFDT-MAE a fait une nouvelle proposition



La CFDT-MAE a été informée par l'administration, au mois de mai dernier, sur la fin de la possibilité de passer, en interne, le concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe de chancellerie pour les agents de recrutement local. Elle a tout de suite alerté l'ensemble des collègues et a mobilisé toute son énergie afin de trouver une solution pour leur permettre, à nouveau, de candidater aux concours internes des corps de catégorie C de la Fonction publique d'État et, également, d'instituer ce droit pour les concours internes de catégories A et B.

La CFDT qui, bien entendu, a traité ce point devant le nouveau ministre, a tenu la position suivante lors du CTM des 28 et 29 juin.

Une question qui remonte aux années 90...

Les années 1990 ont été marquées, notamment pour des raisons d'économies budgétaires, par un recours accru aux recrutés locaux (RL), dits aussi agents de droit local (ADL) en particulier au ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères. Ces derniers exercent des fonctions de niveaux divers, du personnel de service aux fonctions d'encadrement. La question de savoir dans quelle mesure les recrutés locaux pouvaient se présenter aux concours internes de la fonction publique s'est posée pour les recrutés locaux remplissant les conditions de nationalité.

Le distinguo entre « agent public » et « agent de l'Etat »

L'accès aux corps de catégories B et A par concours internes n'est possible que pour les agents publics. L'accès aux corps de fonctionnaires de catégorie C, accessibles par la voie des concours internes pour les agents de l'Etat jusqu'en 2016, ne l'est plus, depuis le 1er janvier 2017, que pour les agents publics. Or les recrutés locaux, agents de l'Etat, ne peuvent être qualifiés d'agents publics, puisqu'ils ne sont pas recrutés sur des contrats soumis au droit public français, mais au droit du travail local.

Le point d'entrée découvert par la CFDT

Après expertise juridique des textes existants, on constate cependant que nombre de concours parmi les concours internes sont ouverts aux personnes qui justifient d'une durée de services accomplis dans une administration, un organisme ou un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles qui, en France, emploient des fonctionnaires.

La CFDT propose une nouvelle piste à l'administration

Dès lors la CFDT considère que l'ensemble des concours internes, qui sont accessibles à des personnes travaillant pour d'autres Etats (membres de l'UE ou Etats parties à l'accord sur l'EEE), devraient être accessibles aux recrutés locaux travaillant pour l'Etat français. **En l'occurrence, la CFDT ne se borne pas à demander à l'administration ce qu'elle compte faire sur les concours internes pour les RL, mais lui propose une nouvelle piste de réflexion concrète. Non seulement pour que les RL retrouvent la possibilité de se présenter aux concours internes donnant accès aux corps de catégorie C, mais également de candidater à titre interne à des concours de catégorie B et de catégorie A, ce que la CFDT a toujours revendiqué.**

Rendez-vous à la rentrée pour de nouvelles informations sur ce dossier et un numéro spécial dédié au CTM de juin dernier, où la CFDT-MAE a porté des revendications fortes et obtenu encore des résultats !

Quand l'air du temps re-dessine les Journées du réseau consulaire

Début dès 8h30, estrade au centre, *co-working*, parole « libre », efficacité revendiquée : les troisièmes « journées du réseau consulaire » n'ont pas échappé au vent nouveau qui semble souffler sur l'administration depuis quelques semaines. Elles ont permis de faire le point sur les différentes facettes d'un « art tout en exécution » pour reprendre les mots du directeur des Français à l'étranger. Des différents échanges, nous retenons les points d'attention suivants :

- **Une priorité donnée aux questions d'état-civil – nationalité.**

Le sous-directeur de l'état-civil et le procureur-adjoint auprès du TGI de Nantes sont revenus sans langue de bois et de manière complète sur l'impact que la loi « Justice du XXI^e siècle » aura sur les postes consulaires. L'idée de base en est l'allègement des tribunaux, mais la profonde mutation du travail d'Officier d'état-civil consulaire (OEC) qu'elle implique est, des propres termes du procureur, « périlleuse », le texte étant entré en application sans que ne soient publiées les circulaires qui l'encadrent. Un effort rapide de formation devra donc être entrepris afin d'éviter plusieurs écueils : l'articulation délicate entre les différents acteurs (compétences de plusieurs OEC sur certains sujets) et les conflits potentiels entre la loi française et les lois nationales.

Un regard syndical ajouterait qu'il faut également poser sans tabou la question des ETP afin d'assurer le transfert de lourdes compétences du juge vers l'OEC : changements de nom et de prénom, rectification des erreurs matérielles sur les actes et greffe des PACS. Il conviendra donc d'être excessivement vigilant sur le sujet si l'on veut accompagner positivement le mouvement.

- **Métiers consulaires : le prochain front ?**

Les deux tables rondes consacrées aux évolutions métiers ont consacré un nouveau vocabulaire : on parle désormais moins de « réformes » que « d'avancées » ; on ne « modernise » plus à marche

forcée, mais on met en avant une démarche « collaborative ».

De fait, il faut donner crédit à l'administration d'avoir amélioré le *Registre* en ligne (48% des nouvelles inscriptions après un an de fonctionnement) et le dispositif de recueil pour les titres d'identité et de voyage en fonction des retours utilisateurs. La simplification annoncée des tableaux d'indicateurs « Sigma », remplacés par un infocentre bien plus automatisé, est également une bonne nouvelle. La mission de gestion administrative et financière de la DFAE souligne d'ailleurs que c'est la montée en puissance de ces indicateurs et leur souplesse

(modulables, cartographiables) qui lui permet de défendre effectifs et budget.

Pourtant, au-delà des mots, les anciennes antennes refont vite surface : **la réduction des**

moyens demeure clairement actée. Si la dématérialisation est un progrès pour l'usager, elle ne doit pas devenir source de stress pour ceux d'entre eux qui sont les plus fragiles ou éloignés des réseaux informatiques. De même, comme la CFDT-MAE l'a déjà plusieurs fois souligné, **il est essentiel de ne pas gager des gains en ETP sur des évolutions non encore effectives.** Là encore, une vigilance ouverte s'impose.

- **Référentiel « Marianne » : quid de la bienveillance envers les agents ?**

Le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) est revenu sur la nouvelle version du « Référentiel Marianne », charte-qualité essentiellement mise en œuvre pour l'heure dans le réseau DGFIP, des rectorats et quelques caisses d'allocations familiales (4 500 établissements au total) et que le Département souhaite promouvoir. Nos collègues de New Delhi, New York et Shanghai ont, en complément, effectué un tour du monde argumenté de leur expérience.

Premier constat : la démarche est motivante si elle est collective. L'engagement des chefs de poste et l'association étroite des agents au contact du public est donc essentielle. **Second constat** : elle peut être délicate, chronophage et finalement contreproduc-



tive dans les postes à effectif réduit. Par ailleurs, on peut s'interroger sur la contradiction que peut représenter une communication axée sur l'accueil alors qu'en même temps la plupart des postes se voient contraints de limiter, voire dissuader, le nombre de visites par manque de temps, de personnel ou de locaux adaptés.

Un œil avisé notera également que, sur les douze engagements du référentiel, seuls deux concernent les agents (association au processus et formation). Un intervenant relève d'ailleurs que « **bien traiter les usagers, c'est d'abord bien traiter les agents** », formule à laquelle on ne saurait que trop souscrire. La démarche ne doit pas être anxiogène. Pour être efficace, elle doit également être sincère et donc ne pas être le faux-nez d'une gestion du manque de moyens et de personnels.

- **Deux évènements publics de qualité**

Les « JRC » ont désormais leur interface « publique » : la DFAE a en effet organisé en soirée deux tables rondes ouvertes sur le thème « les Consuls face à l'exceptionnel » (gestion des évènements sportifs ou culturels et des crises), animées par le journaliste Emmanuel Langlois.

La salle pleine (250 personnes, essentiellement entre 20 et 25 ans), le format mettant en valeur six sections consulaires, consulats ou consulats généraux et la fluidité des échanges sont à relever. L'image et la connaissance du « Département » en ressortent clai-

rement enrichies.
En conclusion, l'exercice se révèle toujours aussi utile. Soucieuse du service (au) public, la CFDT-MAE ne peut que se réjouir de voir réaffirmé le symbole des « trois couleurs, point de repère de nos compatriotes » à l'étranger. **On regrettera seulement l'affluence légèrement moindre qu'en 2016 (effet élections ?) et le fait que l'ensemble des chefs de chancellerie en partance de Nantes n'aient pas été conviés. Une telle prise en charge aurait permis d'accroître l'effet « intégration » et d'ajouter une expertise complémentaire aux échanges.** Formulons le vœu que cette option soit retenue par les organisateurs, et rendez-vous en juin 2018 à la planète consulaire !



La CFDT-MAE forme ses adhérents !

Dialogue social et questions CHSCT en poste

A la suite de la mise en place d'un nouveau dispositif de dialogue social à l'étranger en 2014 que sont le **comité technique de proximité à l'étranger (CTPE)** et la **commission consultative locale (CCL)**, la CFDT-MAE a constaté à travers les échanges qu'elle entretient quotidiennement avec les agents à l'étranger, que beaucoup d'entre eux, personnel d'encadrement ou non, ne maîtrisaient pas la portée de ce dispositif et qu'une demande de formation, avant leur départ, se faisait pressante.

Ce constat s'est renforcé dernièrement avec la mise en place d'outils en **hygiène, sécurité et conditions de travail (HSCT)** que les postes devront avoir finalisés et mis en pratique pour la fin de l'année 2017.

Dans la continuité de l'action de formation que la CFDT-MAE a mise en place en direction de ses élus de l'étranger, le pôle Dialogue social en poste de la CFDT-MAE a proposé aux adhérents parisiens, de préférence avant leur départ en poste, une formation pour se familiariser avec ce dispositif obligatoire, qui contribue à l'amélioration des conditions de travail des agents. Dans un second temps, la formation s'est étoffée pour incorporer une partie HSCT. C'est cette nouvelle version qui a été proposée aux adhérents nantais par 2 permanents syndicaux lors d'une journée de formation complète.



L'idée était de proposer une formation adaptée aux besoins et attentes de nos adhérents dans un contexte chargé de départ en poste. De ce fait, plusieurs sessions ont été organisées sur différents sites afin de mieux correspondre aux demandes des collègues.

a concerné 18 d'entre eux, tous corps confondus – 9 catégorie C, 7 catégorie B, 2 catégories A – qui ont pu aborder des thématiques variées.

A l'unanimité, les adhérents concernés nous ont indiqué que cette formation mériterait d'être abordée avant chaque départ en poste, surtout pour les personnels d'encadrement ou les adhérents qui souhaitent s'investir.

Nul doute que les échanges, riches et animés, serviront nos adhérents. L'initiative devrait être renouvelée lors du 1^{er} semestre de l'année prochaine. Toutefois, si des adhérents souhaitent dès à présent suivre cette formation dans le cadre d'un prochain départ, nous nous ferions un plaisir d'y donner suite!



Atelier « coaching – Transparence » organisé par la section Nantes

Préparer sa première « Transparence » peut être un exercice source de stress ou d'incertitudes. Zone A, B ou C, tableau des vocations et emploi budgétaire, conjoint et scolarisation, IRE et ICR, supplément et majorations familiales : ce sont en effet tout un vocabulaire, des réflexions et des enjeux essentiels. La question est d'autant plus pressante qu'elle s'adresse aux primo-partants ou agents n'ayant pas toujours les idées claires sur ces sujets.

Afin de répondre aux questions que peut générer une telle candidature, la section Nantes de la CFDT-MAE a proposé à ses adhérents et à leurs amis, un atelier « coaching – transparence » de deux heures qui s'est tenu le vendredi 7 juillet.

L'idée était d'évoquer très simplement diverses questions portant notamment sur les: fonctions, postes et emplois, aspects matériels, familiaux, sanitaires, sécuritaires, retours d'expérience par zone géographique.

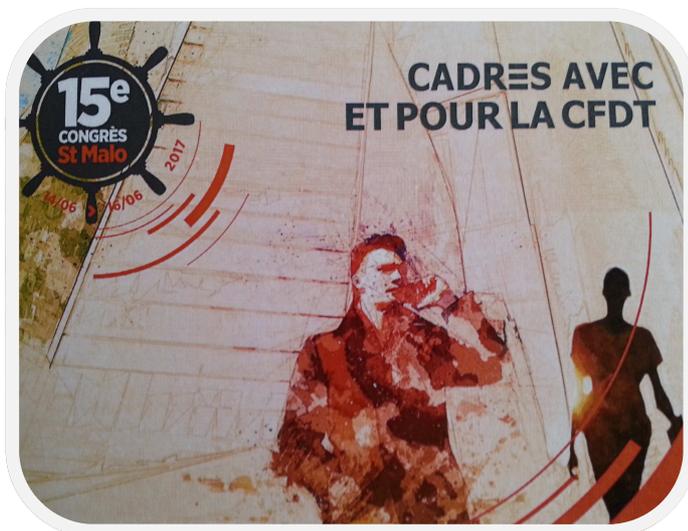
Les collègues candidats à un premier départ en poste notamment ont pu échanger à bâtons rompus avec leur deux "coachs" sur les critères à envisager, les enjeux personnels ou familiaux, la vie en poste, la rémunération, les fonctions...



De l'avis de tous : une expérience à renouveler !

La CFDT-MAE entre en Congrès !

15ème Congrès CFDT Cadres à Saint-Malo, hissez ho !!!



CFDT Cadres a choisi la ville des corsaires et le palais du Grand Large pour tenir son 15^{ème} congrès, gorgé d'iode, de talents et de tonus. Un congrès roboratif propre à dynamiser les militants CFDT qui y participaient dans la délégation Interco (fédération à laquelle appartient notre syndicat) du 14 au 16 juin derniers.

Entre 2013 et 2017, la progression du nombre d'adhérents cadres est spectaculaire (+33%), ce qui s'explique en partie par un meilleur repérage dans Gasel (logiciel des adhérents) mais signe aussi un mouvement de fond dû à la transformation du salariat. **La CFDT, avec près de 27% des voix, est ainsi le**

1^{er} syndicat chez les cadres du privé, loin devant la CGT (21%) et la CFE-CGC (18%). Elle est également en tête chez les cadres A de la fonction publique. Cette représentativité lui confère une importante responsabilité, d'autant que le taux de syndicalisation des cadres est le plus élevé parmi les salariés.

Parmi les axes revendicatifs de la période de 4 ans qui s'ouvre, la CFDT-MAE retrouve des préoccupations similaires aux siennes, ce qui n'est pas un hasard, en matière de charge de travail, organisation du travail, conciliation vie pro/vie perso, maîtrise des outils numériques et droit à la déconnexion, santé au travail et prévention des risques (problèmes de sommeil, addictions, pénibilité, charge mentale, burn et bore out), lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme/homme, prise en compte des handicaps, formation des cadres.

Elle suivra avec intérêt les revendications portant sur une meilleure valorisation du doctorat, y compris dans les concours de la haute fonction publique ainsi que sur la liberté d'expression des cadres et le droit d'alerte professionnelle auxquelles elle s'associe. Elle partage également la demande de CFDT Cadres d'une action mieux coordonnée avec l'UFFA CFDT (union des fédérations des fonctionnaires et assimilés) pour ce qui concerne les revendications dans le secteur public.

S'agissant des seniors, considérés comme tels dès l'âge de 45 ans, l'action de la CFDT visera la lutte contre les stéréotypes, ainsi que l'intégration dans le milieu professionnel, la reconnaissance de l'expérience, l'accompagnement au moyen des formations, et la qualité de vie au travail pour lutter contre l'usure professionnelle.

Dans son intervention, **Laurent Berger** a souligné la disparité des situations des « cadres » qui se répartissent en cadres administratifs, cadres commerciaux, ingénieurs, cadres techniques d'entreprise, cadres des professions scientifiques, de l'information ou des arts, d'où la nécessité d'actualiser la définition de l'encadrement qui date de 1947. C'est pourquoi la CFDT demande l'ouverture de négociations sur la fonction d'encadrement afin de définir les activités et les missions du manager tout en reconnaissant à celui-ci des droits fondamentaux : droit d'expression libre, droit d'alerte, droit de retrait. Trop souvent en effet les

cadres sont contraints de mettre en œuvre des décisions contraires à leurs valeurs, engendrant des situations humainement intenable. Le personnel encadrant est également bousculé par les transformations actuelles. La révolution numérique défie les modèles historiques de management et de nouvelles organisations de travail apparaissent, parfois virtuelles. Les travailleurs aspirent à davantage d'autonomie mais le besoin de coordination du travail, de collectif, reste le même.

Avec un rôle charnière dans l'entreprise, la prise de décision et l'organisation du travail, les cadres sont particulièrement exposés sans disposer de marge de manœuvre suffisante pour accomplir leur mission. Légitimes à participer aux discussions stratégiques pour motiver leurs équipes et mener à bien leur projet, ils méritent une meilleure reconnaissance de leurs compétences et de leur capacité à innover et à fédérer.

En tant que 1^{ère} organisation représentative chez les cadres, la CFDT continuera de porter l'identité, les aspirations, les attentes de ces salariés à part entière. La CFDT-MAE est en phase avec cette politique et le mot d'ordre fédérateur « s'intéresser à tous les salariés, sans nier leur spécificité ».

La CFDT-MAE au 13^{ème} congrès de la fédération Interco

Le syndicat CFDT-MAE a envoyé une délégation complète au 13^{ème} congrès de la fédération Interco-CFDT, qui s'est déroulé à Brest, du 26 au 30 juin dernier. **La dream team CFDT-MAE était composée de cinq délégué-e-s et un invité:**

- . Denise Dariosecq, membre de la commission exécutive,
- . Sihem Aidel, permanente, dont le coût était pris en charge par la fédération (< 36 ans),
- . Stéphane Basse, trésorier et local de l'étape, venant de Nantes qui, comme chacun sait, se trouve en Bretagne...
- . Thierry Franquin, secrétaire général, candidat au conseil fédéral et porteur de nos mandats,
- . Lionel Gardille, permanent,
- . Thierry Duboc, conseiller fédéral sortant, invité à ce titre.



La fédération Interco-CFDT, c'est 70 000 adhérents dans la fonction publique territoriale, les ministères de l'intérieur, de la justice, des affaires sociales et des affaires étrangères, services concédés de l'eau, de l'habitat et des services funéraires.

La CFDT-MAE à la tribune du congrès

Thierry Franquin est monté à la tribune pour rappeler que la CFDT-MAE est un syndicat national « et également international, puisque les trois quarts de ses électeurs travaillent à l'étranger » et que « parmi ces derniers, plus de la moitié sont des agents recrutés par les ambassades, consulats et instituts français, **soumis au droit local du travail** ». Il a ensuite souligné que la CFDT-MAE entretenait « **des liens étroits et anciens avec la fédération** : sur les deux dernières mandatures, le syndicat a été présent au sein du conseil fédéral. » Il a insisté sur « **notre ancrage profond dans un syndicalisme d'adhérents** - premier syndicat du MEAE en termes de représentativité (38%), nous comptons plus de 1 300 adhérents », sur « **le dialogue social à l'étranger**, pour lequel « nous avons mis en place des missions de formation pour nos élus au sein des entreprises françaises à l'étranger et à Paris et à Nantes, des formations pour les futurs encadrants également adhérents CFDT. »



Plus de détails sur les textes que notre syndicat a approuvés (rapport activité, rapport financier, résolution d'orientation) et sur l'élection de Thierry Franquin, avec 84 % des mandats, au conseil fédéral pour la mandature 2017-2021, sur notre site internet (<http://www.cfdt-mae.fr/category/actualites/>)

La vie des sections - Madagascar entre dans le réseau de la CFDT-MAE



Tonga soa !

La famille s'agrandit: bienvenue à la section CFDT-MAE à Madagascar qui vient d'être créée! Photo de la section avec nos camarades.

Mouvements d'été

Nos camarades, membres du conseil syndical, de la commission exécutive et/ou permanents à Nantes et Paris, Thierry Duboc, Franck Laval, Yves Courant et Patrice Servantie rejoindront respectivement leurs nouveaux postes à partir de septembre 2017. Nous leur souhaitons à tous les quatre tous nos meilleurs vœux dans leurs missions et fonctions respectives et les remercions chaleureusement pour leur action au sein des permanences syndicales !

Camarades, c'est aussi votre mouvement, vous les adhérents CFDT-MAE, qui êtes nombreux, chaque année, à changer d'affectation. Faites nous le savoir en retournant le bulletin de renseignements 2017 qui reflètera votre situation au 1^{er} septembre (<http://www.cfdt-mae.fr/nous-connaître/pourquoi-adherer/adherer/> rubrique fichiers à télécharger) à l'adresse cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr

Calendrier des CAP/CCP

- **Vendredi 6 octobre**: Adjoints techniques de chancellerie (ADJTEC)
- **Mercredi 18 octobre** : Secrétaires des affaires étrangères (SAE)
- **Jeudi 9 et Vendredi 10 novembre** : Adjoints administratifs de chancellerie (ADJADM)
- **Mardi 21 novembre** : Secrétaires des systèmes d'information et de communication (SESIC)
- **Vendredi 24 novembre** : Conseillers des affaires étrangères (CAE)
- **Lundi 27 novembre** : Agents contractuels CDD (sauf ante Le Pors)
- **Vendredi 1er décembre** : Secrétaires de chancellerie (SCH)
- **Mardi 5 décembre** : Traducteurs (TRAD)
- **Mercredi 13 décembre**: Attachés des systèmes d'information et de communication (ASIC)

Au sommaire ce mois-ci...

Mentions légales & édito	p. 1
Accès des recrutés locaux aux concours internes	p. 2
Les Journées du réseau consulaire	p. 3
La CFDT-MAE forme ses adhérents !	pp. 4-5
La CFDT-MAE entre en Congrès	pp. 6-7
La vie des sections	p. 8
Mouvements d'été	p. 8
Calendrier CAP/CCP & sommaire	p. 8